

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2021.

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf MM. MIRBACH Pascal – EBERLIN Christian et Mme PETER Catherine (absents excusés)

M. MIRBACH Pascal a donné POUVOIR à M. PETRY Philippe

Convocation du 18 Juin 2021.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h00.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme CHANOIR Nathalie

1. Approbation du compte rendu du 26 mai 2021

Le compte rendu est approuvé – 2 abstentions (M. PETRY Philippe et Mme FULLENWARTH Mylène).

2. Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'hébergement du progiciel Gestion Financière, Paie et applications annexes.

Mme le Maire fait part aux élus de la démarche de mutualisation, initiée en 2013 par la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn, entre l'intercommunalité et les communes membres, pour la fourniture et l'hébergement d'un progiciel (Gestion financière, paie, et autres applications annexes).

Cette mutualisation permet aux communes membres, non seulement, d'avoir les mêmes outils de travail et ainsi faciliter les échanges, l'entre-aide, voir le remplacement si besoin, mais également de réaliser une économie financière (vu le groupement de commandes).

L'actuel contrat signé avec la Société BERGER-LEVRAULT/SEGILOG arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Pour relancer la procédure, le conseil municipal approuve les termes de la convention constitutive pour le marché de fourniture et d'hébergement du progiciel et décide d'adhérer au groupement de commande de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

3. Complément de travaux / Aménagement de la voirie – 4^{ème} tranche.

Mme le Maire rappelle aux élus que les travaux de voirie, initialement prévus début Juin 2021, sont reportés au mois de Septembre 2021 pour des raisons de délais de livraison des matériaux.

Dans le cadre de ces travaux et afin d'harmoniser le visuel extérieur et éviter les disparités d'une habitation à l'autre, Mme le Maire soumet aux élus la proposition de remplacement des clôtures existantes par des clôtures métalliques rigides et de brise-vue (lamelles occultantes).

Après examen de plusieurs offres, le conseil municipal approuve à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE ce projet de remplacement de clôtures et confie les travaux à la Métallerie Serrurerie TRAUTMANN de Reichshoffen pour un montant de 12 242.10 € hors taxes.

Par ailleurs, des travaux supplémentaires sont demandés à l'entreprise TRABET et concernent :

- des places de stationnement supplémentaires dans la rue du Muguet,
- une plus-value pour la fourniture et pose de bordure béton « courbes » à l'entrée de la rue des Acacias,
- le remplacement des bordures du mur de soutènement par des murs sous forme de L.

Le devis s'élève à 17 174.60 € hors taxes et est approuvé par les élus.

Pour des raisons de sécurité, les élus demandent la modification de l'itinéraire de la voie cyclable le long de la rue principale et proposent de la dévier vers la rue des Acacias.

4. SDEA - Rapports annuels 2020 – Assainissement Territoire Nord Périmètre Pechelbronn – Qualité et Prix du service public d'eau potable.

Mme le Maire rappelle aux élus que Langensoultzbach fait partie des 24 communes du territoire Nord périmètre Pechelbronn pour le service Assainissement. En 2020, 17240 habitants ont été desservis, 750610 m³ ont été assainis, soit 102 m³ par an et par abonné.

Le périmètre compte 11 stations d'épuration, 195.8 km de réseaux communaux, 37.5 km de réseaux intercommunaux et 4625 bouches d'égout.

Le prix du service Assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises s'élève à 1.79 € TTC par m³ – la part fixe s'élève à 15 € HT par an.

Les travaux d'entretien effectués en 2020 sont :

- 159.27 tonnes de sable extrait du réseau
- 38.97 km de réseaux curés
- 44 nettoyages de station de pompage
- 5362 bouches d'égout vidangées
- 20 débouchages de branchement
- 9 surverses équipées en autosurveillance

En 2020, les opérations d'investissement effectuées sur réseaux et ouvrages ont été les suivantes :

- remplacement des clapets de la station de refoulement de Froeschwiller,
- remplacement d'un démarreur à Lobsann,
- remplacement pour mise en sécurité des trappes d'accès à la station de refoulement de Lembach Camping,
- chemisage d'un tronçon de collecteur (38 mètres) dans la rue des Vignes à Langensoultzbach (suite à la présence de racines),
- repose de la conduite de décharge du déversoir d'orage (38 mètres) à Lampertsloch (suite à un effondrement)
- repose d'une partie du collecteur pluvial (21 mètres) à Lembach (suite à un effondrement).

Bilan de fonctionnement et travaux : très bon traitement vis-à-vis des obligations réglementaires nationales et locales pour l'ensemble des stations d'épuration, à l'exception de Dieffenbach-les-Woerth où le rendement n'a pas été atteint sur les MES (matières en suspension) et de Petit-Wingen où les rendements n'ont pas été atteints sur les demandes biologiques en Oxygène à 5 jours (DBO5), les matières en suspension (MES) et les demandes chimiques en Oxygène (DCO).

Concernant la qualité et le prix du service public d'eau potable, Langensoultzbach compte en 2020, 375 abonnés - 32856 m3 d'eau vendus, soit 37 m3 par habitant.

L'eau potable est de très bonne qualité microbiologique, très douce et très faiblement nitratée.

La redevance d'eau potable s'élève à 1.833 € HT pour 120 m3. La part fixe passe de 40 à 45 € par an à compter du 1^{er} Janvier 2021.

La commune compte 2 stations de traitement, 2 réservoirs et 11.452 km de conduites.

La capacité journalière de production est de 380 m3 par jour ; l'autonomie en période de pointe est de 20 heures.

Concernant les travaux réalisés en 2020 :

- 1 nouveau branchement – rue principale,
- périmètre réservoir : remplacement de 20 ml sur vidange et pose regard intermédiaire et remplacement échelles cuves,
- campagne compteur : 4 compteurs radio-relevés mis en place.

Après avoir pris connaissance de l'exposé, les élus approuvent les rapports annuels 2020 du SDEA sur le service Assainissement et sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

5. Bilan forestier 2020.

Mme le Maire donne la parole à M. PETRY Philippe qui intervient en sa qualité d'agent ONF et présente aux élus le bilan forestier de l'année 2020 de la commune.

Les ventes de bois se sont élevées à 150 506 € pour 2428 m³ (1612 m³ de bois d'œuvre et 816 m³ de bois d'industrie), soit environ 62 € le m³.

Les dépenses totales comprenant les travaux d'exploitation, les travaux sylvicoles, les frais de garderie, l'assistance à la gestion de la main-d'œuvre, la maîtrise d'œuvre et la contribution à l'hectare, s'élèvent à 101 377 €.

M. PETRY rappelle également les prix des prestations ONF déterminés selon le montant prévisionnel cumulé annuel hors taxes des travaux de maintenance, d'infrastructure, sylvicoles et d'exploitation à encadrer.

6. Désignation de référents territoriaux « Ambroisie ».

Mme le Maire fait part de la présence, dans le département, de l'ambroisie à feuilles d'armoise – espèce envahissante et représentant un réel problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant.

L'arrêté préfectoral du 18/07/2018 prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie à feuilles d'armoise dans le département du Bas-Rhin.

Afin de lutter contre la prolifération de l'ambroisie à feuilles d'armoise, la constitution d'un réseau de référents et la formation de ces acteurs constituent un enjeu majeur pour agir de manière préventive.

Il y donc lieu de nommer deux référents territoriaux (un élu et un agent communal) chargés de repérer la présence de ces espèces, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre.

Les référents territoriaux pourront suivre des formations adaptées proposées par FREDON Grand Est en lien avec le CNFPT.

M. THIÉRIOT Laurent – conseiller municipal – accepte le rôle de référent territorial « Ambroisie »

7. Recrutement des jobs d'été – Emplois saisonniers.

Afin de répondre à la demande de quelques jeunes souhaitant travailler à la commune durant les vacances scolaires d'été, Mme le Maire propose la création d'un emploi non permanent, à temps complet, pour un accroissement saisonnier d'activité, conformément à l'article 3, 1,2° de la loi du 26/01/1984.

Ce recrutement temporaire fait face à une surcharge de travail du service technique en période estivale (arrosage, nettoyage des fleurs, organisation et préparation de festivités, ...).

Après délibération, le conseil municipal décide de la création d'un emploi non permanent, à temps complet, pour un accroissement saisonnier d'activité. La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.

8. Divers.

Mme le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner réceptionnées en Mairie :

- bien immobilier situé au 35 rue principale,
- divers biens fonciers situés au bord de la rue de Mattstall (en vue de la construction d'une maison d'habitation)

Dans le cadre du dossier de l'ancien bâtiment militaire situé dans la résidence les Cerfs, Mme le Maire informe les élus de la signature le 8 juin dernier, du compromis de vente entre l'EPF (Etablissement Public Foncier) et M. MORGEN (SCI de la Caserne).

Le dossier est ensuite passé en Conseil d'Administration de l'EPF qui a accepté de porter le projet pour la commune.

Un diagnostic amiante sera réalisé (devis de 2 881.25 €) avant l'acquisition de l'immeuble puis sa démolition.

Mme le Maire fait part des importantes coulées de boue constatées lors des fortes précipitations de ces dernières semaines à l'entrée du village. Ces faits ont été signalés à Mme PERRIN du SDEA pour la prise en compte dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Mme le Maire informe les élus du licenciement pour inaptitude physique d'un agent communal, à compter du 1^{er} juin 2021. Mme HEINRICH Nicole – Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles – en arrêt de travail depuis 3 ans a été déclarée « inapte de façon définitive et absolue à ses fonctions ainsi qu'à toutes fonctions » par le Comité Médical du CDG 67. Conformément à la réglementation en vigueur, une indemnité de licenciement lui a été versée.

Mme le Maire fait part des différentes subventions accordées à nos projets d'investissement (remplacement de la chaudière au presbytère et passage en technologie Led de l'éclairage public).

Ces dossiers sont également susceptibles de bénéficier des CEE (Certificat d'Economie d'Energie).

Mme le Maire informe les élus, qu'en accord avec les adjoints au maire, il a été décidé d'organiser à nouveau les festivités du 14 juillet.

Une rencontre est prévue le Mardi 29 juin 2021 avec la commission Animation et les associations participantes pour préparer le déroulement de la manifestation prévue le 13 juillet au soir.

Mme le Maire rappelle aux élus leur fonction d'assesseur pour le 2^{ème} tour des élections régionales et départementales le 27 juin.

En vue de la conception et de la mise en page du prochain bulletin municipal, les élus concernés sont priés de remettre leur article au secrétariat.

M. PETRY Philippe fait part d'un message des chasseurs concernant les clôtures mobiles des parcs à moutons. En effet, ces clôtures devraient être enlevées dès que les moutons sont déplacés car le gibier s'y emmêle et ne peut plus se dégager. Un courrier sera fait au propriétaire du cheptel.

La séance est levée à 24h30

Pour copie conforme.
Langensoultzbach, le 25 juin 2021.
Mme le Maire – Evelyne LEDIG


